

Différencier dans le cadre des pédagogies coopératives

Les pédagogies coopératives proposent des modalités d'organisation qui créent une interdépendance positive au sein d'un même groupe. Elles se distinguent de l'organisation du travail de groupe en faisant en sorte que tous les élèves œuvrent à la réalisation d'un but ou d'un objectif commun pour la réussite de l'équipe. Les réussites des uns favorisent les réussites des autres. La pédagogie coopérative répond aux enjeux de différenciation et s'inscrit pleinement dans la définition des nouvelles formes d'une organisation du travail plus horizontale qui revêt trois aspects : communication, coopération et coordination des acteurs. Témoignage : « La pédagogie coopérative vise à créer les conditions dans lesquelles les apprenants, rassemblés en équipe, modalité propice à la différenciation, coopèrent pour atteindre, individuellement et collectivement, les objectifs qui leur sont assignés (compétences, savoirs, savoirs procéduraux, savoir-faire). L'utilisation de supports numériques et des BYOD ouvrent de nouveaux espaces d'apprentissage. Le rôle et la posture du professeur s'en trouvent modifiés : il devient accompagnateur, facilitateur, médiateur... Si la pédagogie coopérative exige une préparation importante en amont, son impact sur les apprentissages et le climat de classe est considérable.

Organisation pédagogique :

Dans le cadre d'une situation professionnelle contextualisée, le professeur engage ses élèves dans la réalisation de plusieurs missions. Les élèves, répartis par équipes de travail hétérogènes, appréhendent le contexte et les objectifs qui leur sont assignés. Chaque groupe de travail est ensuite « dispersé » : chacun rejoint un sous-groupe de travail différent, appelé groupe expert, dont les objectifs opérationnels, les ressources et le travail à faire (questions) sont différenciés les uns des autres.

L'implication de chacun est indispensable pour pouvoir ramener dans son groupe d'origine, les informations et les supports nécessaires à la résolution de la mission. Les élèves sont, de ce fait, « engagés dans une activité de co-construction des savoirs et des compétences ». Le dispositif peut être décliné en CAP et en classe de baccalauréat professionnel.